

Programme de formation



Session 2025 - 2026

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)
Spécialité « Éducateur sportif »
Mention « Basket-ball »**

Fiche RNCP 36821

Certificateur : Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative

Référentiel professionnel établi par l'arrêté du 27 juillet 2022, publié au Journal officiel le 7 août 2022, avec une application aux sessions de formation ouvertes à compter du 1^{er} octobre 2022.



DESRIPTIF MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'État du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) en spécialité « Éducateur Sportif » mention « Basketball ».

Le titulaire du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention basket-ball exerce le métier d'éducateur sportif spécialisé en basket-ball. Il conçoit, anime et encadre des activités de basket-ball, allant de l'initiation à un premier niveau de compétition, pour des publics variés. Son rôle inclut la planification et la conduite de séances pédagogiques, la promotion des valeurs du sport et le développement de projets éducatifs et sportifs.

Il veille également à la sécurité des pratiquants et contribue au fonctionnement et à la dynamique de sa structure (clubs, collectivités, associations, etc.).

Le diplôme du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention basket-ball permet d'exercer les professions suivantes :

- Animateur : il anime et encadre des activités de basket pour les plus jeunes ou à destination de publics particuliers ;
- Administrateur : il prend en charge une partie des tâches administratives de son club ;
- Formateur : il participe à la formation des licenciés de sa structure mais également à l'encadrement d'activités complémentaires (école d'arbitrage, ...) ;
- Développeur : il conçoit et met en œuvre des projets et des actions stratégiques visant à développer son club tout en promouvant activement la pratique du basket-ball.

CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail depuis plus de 6 mois ;
- Salariés ;
- Bénévoles.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un niveau BAC ;
- Être âgé de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours ;
- Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail depuis plus de 6 mois ;
- Justifier d'une pratique du basket-ball pendant au moins une saison sportive, attestée par une structure reconnue ;
- Être titulaire de l'attestation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou de « l'attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;

- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du basketball, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (*Voir annexe 1 du dossier de candidature*) ;
- Avoir validé les tests de sélection IMS (**1.** Test écrit, **2.** QCM de culture générale sportive, **3.** Entretien de motivation) ;
- Aptitudes requises : Connaissance et utilisation de l'outil informatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des professionnels capables d'encadrer et d'animer des activités de basket-ball pour des publics variés, de l'initiation à un premier niveau de compétition ;
- Acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sportifs et éducatifs en lien avec le basket-ball ;
- Développer les qualités relationnelles, pédagogiques et techniques indispensables pour promouvoir ce sport, dynamiser une structure sportive et contribuer au développement de la pratique sur le territoire.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encadrer des publics variés en garantissant leur sécurité ; ✓ Concevoir et animer des séances d'initiation et de perfectionnement en basket-ball ; ✓ Conduire des projets sportifs en cohérence avec les objectifs de sa structure ; ✓ Promouvoir le basket-ball et contribuer au développement de son club ou de sa structure ; ✓ Adopter une posture éducative et citoyenne dans son approche professionnelle.
---------------------------	--

CONTENU DE LA FORMATION

Unités Capitalisables (UC)
<p>UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; • Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; • Contribuer au fonctionnement d'une structure.
<p>UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un projet d'animation ; • Conduire un projet d'animation ; • Évaluer un projet d'animation.
<p>UC 3- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Basketball » jusqu'au niveau de compétitions départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
<p>UC 4- Mobiliser les techniques de la mention « Basketball » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'aux niveaux de compétitions départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques du basketball ; • Maîtriser et faire appliquer les règlements du basketball ; • Garantir des conditions de pratique en sécurité.

DÉBOUCHÉS

Les débouchés du BPJEPS mention basket-ball incluent des postes d'éducateur sportif ou d'entraîneur au sein de clubs, de fédérations, d'associations sportives ou de collectivités territoriales.

Les titulaires peuvent évoluer vers des responsabilités de coordination ou de gestion au sein d'une structure sportive.

Les évolutions possibles sont liées à la taille et à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises :

- vers une évolution technique dans l'activité : entraîneur, coordinateur de structure, cadre fédéral ;
- vers l'encadrement pédagogique ou le développement de la discipline ;
- vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public en difficulté ;
- vers la direction de structure et chef d'entreprise.



Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires définies par les conventions collectives régissant son cadre d'emploi ou par son statut : tutorat, spécialisation dans des activités telles que la formation, la pédagogie appliquée aux enfants, des techniques ou disciplines particulières, conception et innovation.

SUITE DE PARCOURS

Les options suivantes permettent de développer des compétences supplémentaires et d'accéder à des postes à plus haute responsabilité :

- **DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :**
 - Mention « Perfectionnement sportif » spécialité basket-ball.
 - Ce diplôme de niveau 5 permet de se spécialiser dans l'entraînement sportif de haut niveau, la gestion de projets et la coordination de structures sportives.

- **DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :**
 - Mention « Direction de projets sportifs » ou « Entraîneur de haut niveau ».
 - Ce diplôme de niveau 6 est destiné aux professionnels souhaitant occuper des postes de direction dans des structures sportives ou se spécialiser dans l'encadrement d'équipes ou d'athlètes de très haut niveau.

- **Concours de la fonction publique territoriale :**
 - Notamment pour devenir éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).

- **Formations complémentaires :**
 - Certifications dans des domaines comme le sport santé, la préparation physique ou l'arbitrage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive
- Méthode interrogative
- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode applicative
- Alternance tutorée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « basket-ball » sont les suivantes :

- Organiser l'espace de pratique et vérifier la pertinence de l'organisation ;
- Présenter et organiser son fonctionnement en sécurité ;
- Évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'activité basket-ball et organiser la pratique en minimisant le risque ;
- Anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

Il est procédé à la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « basket-ball » par : la mise en place par le(la) candidat(e) d'une séance collective dans l'activité basket-ball d'une durée de trente minutes suivie d'un entretien d'une durée de quinze minutes, portant sur des questions liées à la sécurité.

Dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de cette vérification sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ». **(Voir lien référentiel de la formation : [Basket-ball | sports.gouv.fr](http://Basket-ball.sports.gouv.fr)).**

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « basket-ball » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la DRAJES, un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant l'activité basket-ball.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.



Situations d'évaluation certificative des UC 3 et UC4 :

✓ **Epreuve certificative de l'UC3**

Conduite d'une séance d'animation, d'apprentissage ou d'entraînement en basket-ball suivie de son évaluation lors d'un entretien avec les évaluateurs.

Cette épreuve s'organise comme suit :

Avant la conduite de séance, le(la) candidat(e) présente sa préparation de séance qu'il/elle resitue dans un cycle d'animation, d'apprentissage ou d'entraînement (10 minutes au maximum).

Il/elle conduit une séance collective d'animation, d'apprentissage ou d'entraînement en basket-ball d'une durée de 45 minutes au minimum et de 90 minutes au maximum, avec un public de pratiquants du basket-ball (5 contre 5).

La séance est suivie d'un entretien avec les évaluateurs d'une durée de 30 minutes au maximum lequel vise à justifier des objectifs poursuivis en adéquation avec la séance menée, des choix pédagogiques et techniques, la capacité du candidat à préserver l'intégrité physique et psychologique des pratiquants.

✓ **Epreuve certificative de l'UC4**

1° Production d'un document

Le(a) candidat(e) transmet un dossier de 20 pages minimum à 30 pages maximum dans les conditions fixées par la DRAJES, comprenant :

- une planification annuelle d'animation, d'apprentissage ou d'entraînement en basket-ball ;
- un cycle d'animation, d'apprentissage ou d'entraînement en basket-ball réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique et composé d'au moins 6 séances,
- une présentation du cadre de la pratique compétitive spécifique au basketball.

2° Entretien

Lors d'un entretien d'une durée comprise entre 30 minutes minimum à 40 minutes maximum, le(a) candidat(e) doit, à partir d'une séance issue du cycle mentionné ci-dessus qu'il/elle choisit, montrer sa capacité :

- à resituer cette séance par rapport à son environnement et au groupe entraîné ou animé ;
- à valider ses compétences en matière de sécurité et de responsabilité ;
- à montrer comment sa planification annuelle permet aux publics dont il/elle a la responsabilité de progresser individuellement ou techniquement.



MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours (cahier ou bloc-notes, classeur, stylos, crayons, gomme, règle, ...)
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures).

EMPLOYEURS POTENTIELS

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération française de basketball, de structures relevant des pouvoirs publics ou d'établissements spécialisés.

Dans une moindre mesure, les collectivités territoriales représentent des employeurs potentiels, proposant la plupart du temps des emplois à temps partiel.

ORGANISATION ET DURÉE

<i>SESSION 2025-2026 :</i>	début : le 8 septembre 2025 fin : le 1^{er} juillet 2026
<i>TESTS DE SÉLECTION :</i>	Du 1^{er} au 3 juillet 2025
<i>DURÉE :</i>	1085 heures soit 725 heures en centre et 360 heures en entreprise
<i>HORAIRES PRÉVISIONNELS DE FORMATION :</i>	de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
<i>NOMBRE DE PARTICIPANTS :</i>	12
<i>RÉUNIONS D'INFORMATION :</i>	Le 13/03/2025 et le 24/04/2025 (Amphithéâtre de l'IMS) - 9 heures
<i>DÉLAI D'ACCÈS :</i>	5 mois

PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec le basketball.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation ; l'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature ou sur le référentiel de la formation : Basket-ball | sports.gouv.fr)

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard **le lundi 23 juin 2025 à 15h00 :**

IMS - Pôle Formation
Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

- Pour les particuliers : nous contacter
- Pour les salariés : nous contacter
- Pour les demandeurs d'emploi : nous contacter

Formation financée par :	<p>Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)</p> 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	<p>France Travail</p> 

LIEU DE LA FORMATION

COURS THÉORIQUES ET ACTIVITÉS :

- Institut Martiniquais du Sport ;



ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON, référent handicap. Elle se charge de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible. Ces informations sont également portées à la connaissance des formateurs qui peuvent la solliciter le cas échéant. Des supports de formation au format électronique peuvent être également communiqués aux stagiaires sur demande.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services (voir onglet « Nous contacter »). Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

Mail : dir.formation@ims.mq

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| • Kelly JUFRE | 0596 38 38 00 / 0696 81 87 87 |
| • Olivia PIERRE-EMILE | 0596 38 38 01 / 0696 01 19 95 |